

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00131

Numéro SIREN : 384 375 234

Nom ou dénomination : ALPHA MOBILES SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 18459

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PHI LAW
132 boulevard de la Liberté
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : ALPHA MOBILES SYSTEMES

Numéro RCS : 384 375 234

Numéro Gestion : 1992B00131

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 270 boulevard Georges Clemenceau
59707 Marcq-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 24/10/2018

Sous le numéro : 18459

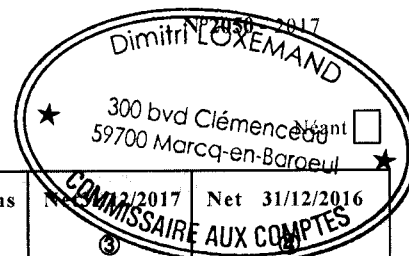
Délivré à Lille Métropole le 26 octobre 2018

Le Greffier,



① BILAN - ACTIF

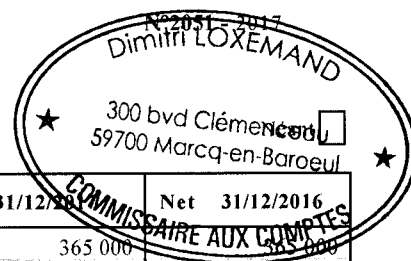
Exercice clos le 31/12/2017



		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/12/2017 ③	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 950	AG	46 950	165
Fonds commercial (1)	AH	981 651	AI	450 000	531 651
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	810 904	AQ	710 025	100 879
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	1 608 062	AU	1 223 989	384 073
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	167 531	BI		167 531
TOTAL II	BJ	3 615 097	BK	2 430 964	1 184 134
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	761 354	BU		761 354
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 308 214	BY		1 308 214
Autres créances (3)	BZ	1 598 180	CA		1 598 180
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	37 924	CE		37 924
Disponibilités	CF	113 042	CG		113 042
Charges constatées d'avance (3)	CH	12 072	CI		12 072
TOTAL III	CJ	3 830 787	CK	3 830 787	3 775 695
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	IV CW				15 306
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	7 445 884	IA	2 430 964	5 014 921
(1) Droit au bail	670 051	(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2017



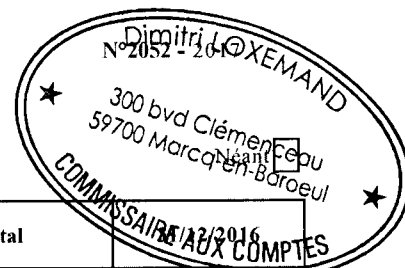
		Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital social ou individuel (1) (dont versé)	365 000	DA 365 000	365 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)		DD 36 500	36 500
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG 933 887	775 958
Report à nouveau		DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DI 131 595	447 929
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées		DK	
TOTAL I		DL 1 466 981	1 625 387
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL II		DO	
Provisions pour risques		DP	10 240
Provisions pour charges		DQ	
TOTAL III		DR	10 240
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 436 691	242 456
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	DV 443 315	426 041
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 950 136	2 209 738
Dettes fiscales et sociales		DY 692 706	649 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA 25 091	22 614
Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL IV		EC 3 547 939	3 549 859
Ecart de conversion passif	V	ED	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		EE 5 014 921	5 185 486

Renvois :

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 323 732	3 422 394
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	36 877	

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

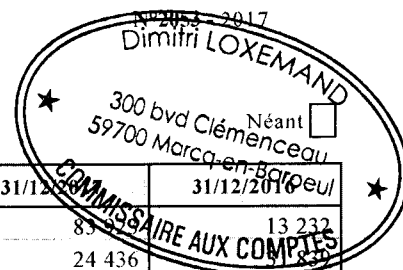
Exercice clos le 31/12/2017



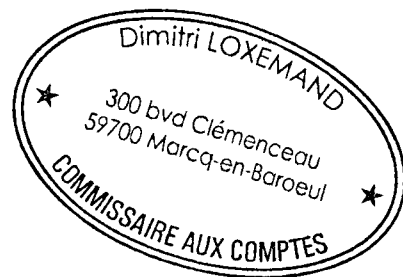
	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises	FA	6 155 230	FB		FC	6 155 230
- biens	FD	11 636	FE		FF	11 636
Production vendue :	FG	1 041 864	FH		FI	1 041 864
- services	FJ	7 208 730	FK		FL	7 208 730
Chiffre d'affaires nets						7 943 593
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	24 524
Autres produits (1) (11)					FQ	1 903
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 235 157
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	3 470 459
Variation de stock (marchandises)					FT	50 090
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	1 048 583
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	107 455
Salaires et traitements					FY	1 547 959
Charges sociales (10)					FZ	344 720
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	122 461
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	450 000
Autres charges (12)					GE	44 763
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	7 186 491
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	48 666
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets successions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 948
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	11 948
2 - RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	(11 948)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	36 719

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2017



		31/12/2017	31/12/2016
		83 536	13 232
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	24 436	
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		140 000
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	108 359	185 071
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 019	23 480
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	33	171 052
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 052	194 531
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	96 307	(9 460)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		28 349
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	1 431	77 382
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	7 343 516	8 163 331
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	7 211 921	7 715 403
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	131 595	447 929
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	883
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	11 740
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	Dont : - Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
	- Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
(6 ter)	- Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	14 284
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	28 680
(13)	- Primes et cotisations complémentaires personnelles : facultative	A6	
	- obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs
ECART SUR TIERS		11 740	883



ANNEXE

Règles et méthodes comptables



Pour les sociétés

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 5 014 920.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 131 594.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le 30/09/2005, la société ALPHA MOBILE SYSTEME s'est portée acquéreur d'un droit au bail portant sur des locaux situés 4 rue du Sec Arembault à Lille, pour un montant de 650 000 €. A ce jour, la valeur de ce droit au bail s'établit à 200 000 €. En conséquence, la société ALPHA MOBILES SYSTEMES est tenue de constater une dépréciation d'un montant de 450 000 €. Sur le fondement de l'article L.80 B du livre des procédures fiscales, cette dépréciation est considérée comme étant déductible fiscalement, selon le rescrit envoyé en recommandé en date du 08/02/2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux dépenses et à la dépréciation des immobilisations

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.
Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations corporelles

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Etat des immobilisations



Immobilisations incorporelles	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017	
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 028 600.51		
TOTAL	1 028 600.51		
Immobilisations corporelles	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	810 904.08		
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	874 384.85		325 293.65
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	400 687.95		11 765.54
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 085 976.88		337 059.19
Immobilisations financières	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017	
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	157 753.38		9 777.46
TOTAL	157 753.38		9 777.46
TOTAL GENERAL	3 272 330.77		346 836.65

	Dépréciations		Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
	Montant	Cumulé		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 028 600.51	
TOTAL			1 028 600.51	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			810 904.08	
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			1 199 678.50	
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier		4 070.00	408 383.49	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		4 070.00	2 418 966.07	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			167 530.84	
TOTAL			167 530.84	
TOTAL GENERAL		4 070.00	3 615 097.42	

Etat des amortissements

Cadre A

Situation et mouvements de l'exercice	Saldo au 01/01/2017	Augment.	Diminu.	Saldo au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	46 784.91	164.60		46 949.51
	46 784.91	164.60		46 949.51
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.	662 692.09	47 368.69	35.83	710 024.95
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	788 421.00	47 332.72	324.13	835 429.59
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	379 947.54	12 289.65	3 677.53	388 559.66
Emballages récup. et divers				
	1 831 060.63	106 991.06	4 037.49	1 934 014.20
TOTAL GENERAL	1 877 845.54	107 155.66	4 037.49	1 980 963.71

Cadre B

Immobilisations amortissables	Mouvements provisionnels et révisions des amortissements						Amortissement au 31/12/2017
	Dépréciation de l'exercice	Amortissements exceptionnels	Amortissements exceptionnels	Dépréciation de l'exercice	Amortissements exceptionnels	Amortissements exceptionnels	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			

Cadre C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant au 01/01/2017	Augment.	Diminu.	Montant au 31/12/2017
Frais d'émission d'emprunts à étaler	15 305.55			15 305.55
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations ou diminutions de l'exercice	Dotations et reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Dotations	Reprises	
Provisions					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	10 240.00		10 240.00		
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	10 240.00		10 240.00		
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations ou diminutions de l'exercice	Dotations et reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Dotations	Reprises	
Immobilisations					
Immobilisations incorporelles		450 000.00			450 000.00
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III		450 000.00			450 000.00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 240.00	450 000.00	10 240.00		450 000.00
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		450 000.00	10 240.00		
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Limites de l'actif	
		Créances à moins de 1 an	Créances à plus de 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	167 530.84		167 530.84
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 308 214.44	1 308 214.44	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	184 443.00	184 443.00	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 948.08	9 948.08	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	5 196.00	5 196.00	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	1 398 593.35	1 398 593.35	
Charges constatées d'avance	12 071.55	12 071.55	
TOTAL	3 085 997.26	2 918 466.42	167 530.84
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes



Dettes (b)	Montant brut	Dettes financières		
		Echéances à 3 mois et 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	69 842.85	69 842.85		
- à plus d'1 an à l'origine	366 848.31	142 641.39	224 206.92	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 950 136.07	1 950 136.07		
Personnel et comptes rattachés	251 927.19	251 927.19		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	142 553.19	142 553.19		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	256 357.32	256 357.32		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	41 868.66	41 868.66		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	443 315.06	443 315.06		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	25 090.60	25 090.60		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 547 939.25	3 323 732.33	224 206.92	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	251 085.46			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	115 747.69			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	456.93			

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)



Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	603 212.46	595 129.86
Autres créances	912 562.56	679 874.29
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 515 775.02	1 275 004.15

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	603 212.46	595 129.86
4181000 CLIENTS FACT A ETABLIR	603 212.46	595 129.86
Autres créances	912 562.56	679 874.29
4098000 RRR A OBTEN AVOIR A RECEV	807 719.11	659 308.09
4487000 Etat produits a recevoir	5 196.00	13 089.00
4687000 PRODUITS A RECEVOIR	99 647.45	7 477.20
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 515 775.02	1 275 004.15

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)



Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		10 583.88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	224 639.51	266 619.81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 329.63	21 826.23
TOTAL	248 969.14	299 029.92

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		10 583.88
4558000 ASSOC CPTS COUR.INT COUR.		10 583.88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	224 639.51	266 619.81
4282000 DETTES PROV./CONGES PAYES	119 536.75	117 511.10
4284000 DETTES PROV./PARTIC SALAR		28 349.00
4286000 INTERESSEMENT A PAYER	44 771.78	57 449.04
4382000 CHARG SOC./CONGES A PAYER	41 837.86	39 895.00
4386000 AUTR.CHARG SOCIAL A PAYER	18 493.12	22 532.67
4486000 ETAT-CHARGES A PAYER		883.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 329.63	21 826.23
4686000 CHARGES A PAYER	24 329.63	21 826.23
TOTAL	248 969.14	299 029.92

ALPHA MOBILES SYSTEMES
SAS au capital de 365.000 euros
270, Boulevard Georges Clémenceau
59707 MARCQ-EN-BAROEUL
RCS Lille Métropole n°384 375 234

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2018**

Le 27 juin 2018, à 18 heures,

Se sont réunis au siège social, les associés de la société par actions simplifiée dénommée ALPHA MOBILES SYSTEMES, sise 270, Boulevard Georges Clémenceau, 59707 MARCQ-EN-BAROEUL, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 384 375 234, et dont le capital de 365.000 euros, est divisé en 73 actions d'une valeur nominale de 5.000 euros, dont 57 actions à droit de vote, réparties ainsi qu'il suit :

- **La société AJV HOLDING**, société à responsabilité limitée au capital de 1.400.000 euros, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n°500 358 262, ayant son siège 177 ter, Boulevard Clemenceau à Marcq-en-Barœul (59700),

A concurrence de vingt-neuf actions ordinaires, ci :

29 actions

- **La Société SPAVEA.COM**, société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros, immatriculée au RCS de Valenciennes sous le n° 499 891 372, ayant son siège 6, rue de la Vallée à Valenciennes (59300),

A concurrence de vingt-huit actions ordinaires, ci :

28 actions

Total égal au nombre d'actions ordinaires composant le capital social, soit cinquante-sept, ci :

57 actions

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Pierre-Alexis PETTENATI, en qualité de Gérant de la société SPAVEA.COM, elle-même Présidente de la Société.

La société CL AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente et représentée par Monsieur Dimitri LOXEMAND.

Le Comité d'entreprise, régulièrement convoqué, n'est pas représenté.

Le Président constate que tous les associés sont présents, et déclare, en conséquence, que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'assemblée générale des associés de la société ALPHA MOBILES SYSTEMES.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale des associés est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport sur les conventions réglementées ;
- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

- L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1.267 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, et que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 190 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 131.595 euros de la manière suivante :

Dividendes :	131.595 euros
Autres réserves :	0 euros
Total correspondant au bénéfice de l'exercice :	131.595 euros

Par ailleurs, l'assemblée générale décide d'opérer un prélèvements sur le comptes « autres réserves » d'un montant de 48.405 euros, portant le montant du dividende mis en distribution à la somme totale de 180.000 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2016 :	290.000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2015 :	270.000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2014 :	260.000 euros

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION :

CONVENTIONS REGLEMENTEES

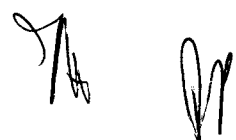
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION :

JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 4.750 euros.



CINQUIEME RESOLUTION :

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à la société PHI LAW, société d'Avocats sise 132, Boulevard de la Liberté à Lille (59000), prise en la personne de Maître Anthony Bertrand, Avocat au Barreau de Lille, pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Pour la société AJV HOLDING

M. Joël AECK



Pour la société SPAVEA.COM

M. Pierre-Alexis PETTENATI



CL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Douai

300, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
Tél. : 03 20 65 30 00
Fax : 03 20 72 59 94
contact@cabinetclaudit.com

Marc-Antoine CANLER
Dimitri LOXEMAND
Commissaires aux comptes - associés

Réception sur rendez-vous

ALPHA MOBILES SYSTEMES

au capital de 365 000 €

Siège social :

270 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BAROEUL

Exercice clos le 31/12/2017

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



commissaire
aux comptes

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie de Douai
SARL au capital de 2 000 € - RCS Lille Métropole 805 013 752 - NAF 6920 Z

Liste des rapports

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

CL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Douai

300, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
Tél. : 03 20 65 30 00
Fax : 03 20 72 59 94
contact@cabinetclaudit.com

Marc-Antoine CANLER
Dimitri LOXEMAND
Commissaires aux comptes - associés

Réception sur rendez-vous

ALPHA MOBILES SYSTEMES

SAS au capital de 365 000 €

Siège social :

270 Boulevard Clémenceau

59700 Marcq en Baroeul

Exercice clos le 31/12/2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



commissaire
aux comptes

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie de Douai
SARL au capital de 2 000 € - RCS Lille Métropole 805 013 752 - NAF 6920 Z

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALPHA MOBILES SYSTEMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ALPHA MOBILES SYSTEMES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des informations qui ont été mises à notre disposition, nous avons contrôlé les estimations comptables retenues pour les calculs des provisions et notamment celles concernant les immobilisations incorporelles.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Assemblée Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marcq en Baroeul,
Le 12 juin 2018

Dimitri LOXEMAND
Commissaire aux Comptes



ANNEXES

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Douai

300, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
Tél. : 03 20 65 30 00
Fax : 03 20 72 59 94
contact@cabinetclaudit.com

Marc-Antoine CANLER
Dimitri LOXEMAND
Commissaires aux comptes - associés

Réception sur rendez-vous

ALPHA MOBILES SYSTEMES

au capital de 365 000 €

Siège social :

**270 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BAROEUL**

Exercice clos le 31/12/2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



commissaire
aux comptes

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie de Douai
SARL au capital de 2 000 € - RCS Lille Métropole 805 013 752 - NAF 6920 Z

Mesdames, Messieurs Les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Marcq en Baroeul,
Le 12 juin 2018

